



MARS

2015

## SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : Néo

Page 3 : Carte des délégués

Page 3 : Déclaration liminaire CAPD

Page 4 : Surrémunération

Page 4 : Agenda

Page 4 : e-mouvement

## EDITO

### 57 postes octroyés à la Réunion pour la rentrée 2015

Notre département va donc obtenir pour septembre 2015 des moyens supplémentaires car ses indicateurs sont particulièrement défavorables alors que les effectifs sont prévus à la baisse.

On s'imagine déjà que l'Inspecteur d'Académie va pouvoir créer quelques postes supplémentaires, faire renaître les RASED de leurs cendres, développer le potentiel de remplacement, voire, soyons « utopistes », conforter les dispositifs « plus de maîtres que de classes » ainsi que la « scolarisation des moins de 3 ans.

Mais, après cet inventaire, la dotation de 57 postes vous paraît peut-être déjà un peu dérisoire au vu des besoins de notre département.

Et vous êtes encore loin du compte ! Car en septembre, de nouvelles dispositions vont rentrer en vigueur. Il faudra donc obligatoirement ouvrir :

\* des postes supplémentaires pour les écoles qui rentrent pour la première fois en Education Prioritaire (sans retirer pour l'instant les moyens à celles qui en sortent). Le chiffrage des postes n'est actuellement pas possible car le CTA ouvertures et fermetures de postes a été reporté après les élections départementales.

\* Au final, il y a fort à parier que ces deux dernières mesures (légitimes) absorbent intégralement la dotation.

Donc, retour à la case départ : les éventuelles ouvertures concernant les Rased, les autres dispositifs la baisse des effectifs tant espérées et nécessaires ne verront pas le jour ou au détriment de fermetures de classe.

Petite lueur d'espoir au tableau : le mouvement 2015. En effet si l'année dernière 269 postes ont été bloqués pour les PES, cette année 80 devraient l'être rendant le mouvement opérationnel !

Cette année encore, le budget reste donc bien insuffisant face aux défis que l'Education Nationale doit relever : seulement 2511 postes supplémentaires, qui serviront donc essentiellement à « absorber » la poussée démographique (23 400 élèves en plus) et à la mise en place des dispositifs de décharge de directeurs et de nouveaux moyens en Zone d'Education Prioritaire.

Il n'y aura donc pas d'amélioration des conditions de travail pour la grande majorité des collègues à la prochaine rentrée.

**Chelalou Nora**

**Secrétaire départementale**

# Débuts de carrière : avec vous, tout de suite

## Stagiaires déjà titulaires d'un M2 : à mi-temps à l'Espe à la rentrée prochaine

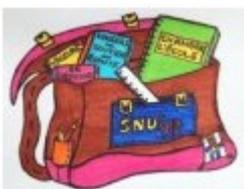
En réponse aux multiples interventions du SNUipp-FSU, le ministère de l'Education nationale annonce qu'à la rentrée prochaine, les stagiaires détenteurs d'un master MEEF exerceront à mi-temps en responsabilité et à mi-temps en formation adaptée.

- A l'occasion du comité de suivi sur la formation du mercredi 4 février dernier, le ministère a annoncé que les stagiaires détenteurs d'un master MEEF ne seraient pas affectés à plein-temps sur le terrain à la rentrée prochaine, mais à mi-temps en responsabilité et à mi-temps en formation adaptée. Cette annonce est le résultat des multiples interventions du SNUipp-FSU et des mobilisations engagées dans les Espé autour de la situation toujours difficile des professeurs des écoles stagiaires.
- **Des questions toujours en suspens**  
C'est aussi une première réponse au [courrier commun adressé à la ministre](#), dans lequel le SNUipp, avec les autres syndicats enseignants de la FSU et l'Unef, revendiquait qu'à la rentrée prochaine, les futurs stagiaires déjà détenteurs d'un M2 MEEF ne soient pas mis à plein temps devant élèves, comme cela avait pu être évoqué par la rue de Grenelle. Pour autant, d'autres éléments pointés dans ce courrier attendent toujours des réponses, s'agissant notamment de la clarification des critères de validation-titularisation, du nécessaire bilan des formations adaptées mises en place dans les ESPE et de la remise à plat de la réforme avec la demande du syndicat d'une limitation du stage en responsabilité à un tiers temps.
- Abrogation des pré-requis CLES2 et C2I2E,

pour le concours. Ces certifications font maintenant partie de la formation initiale des PES. C'est au rectorat de mettre en place et proposer des actions de formation. Il s'agit bien pour les agents concernés (concours 2012, 2013 et 2014 exceptionnel) de suivre, dans les 3 ans qui suivent leur titularisation, les actions de formation et de se présenter aux certifications. Mais, la non obtention des certifications ne peut pas remettre en cause la titularisation.

- Vous êtes PE stagiaires, une nouvelle indemnité a été créée le 1er septembre 2014 pour vous aider à financer les déplacements liés à vos périodes de formation à l'ESPE. Cependant, les conditions restrictives pour en bénéficier sont nombreuses. Dès lors qu'ils ne sont ni dans la même commune que leur résidence administrative ou leur résidence familiale, les contractuels et les PES (2013-2014 et 2014-2015) peuvent prétendre à l'indemnité de stage et de déplacement telles que décrites dans l'article 28 de l'arrêté du 20 décembre 2013. Les contractuels sont aussi concernés par l'article 6 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 et peuvent prétendre à une indemnité de déplacement pour se rendre à un concours.
- La mise en place de l'ISAE pour tous avec une augmentation conséquente de son montant.
- La mise en place d'un parcours individuel de formation adaptée à chaque profil.
- Prise en compte des services antérieurs lors de la titularisation Dans l'état actuel des choses les années d'EAP seront prise en compte dans l'AGS lors du recrutement. Pour les contractuels, les textes ne le permettent pas.

**Ensemble nous mènerons les prochaines batailles et ensemble nous seront forts !!**



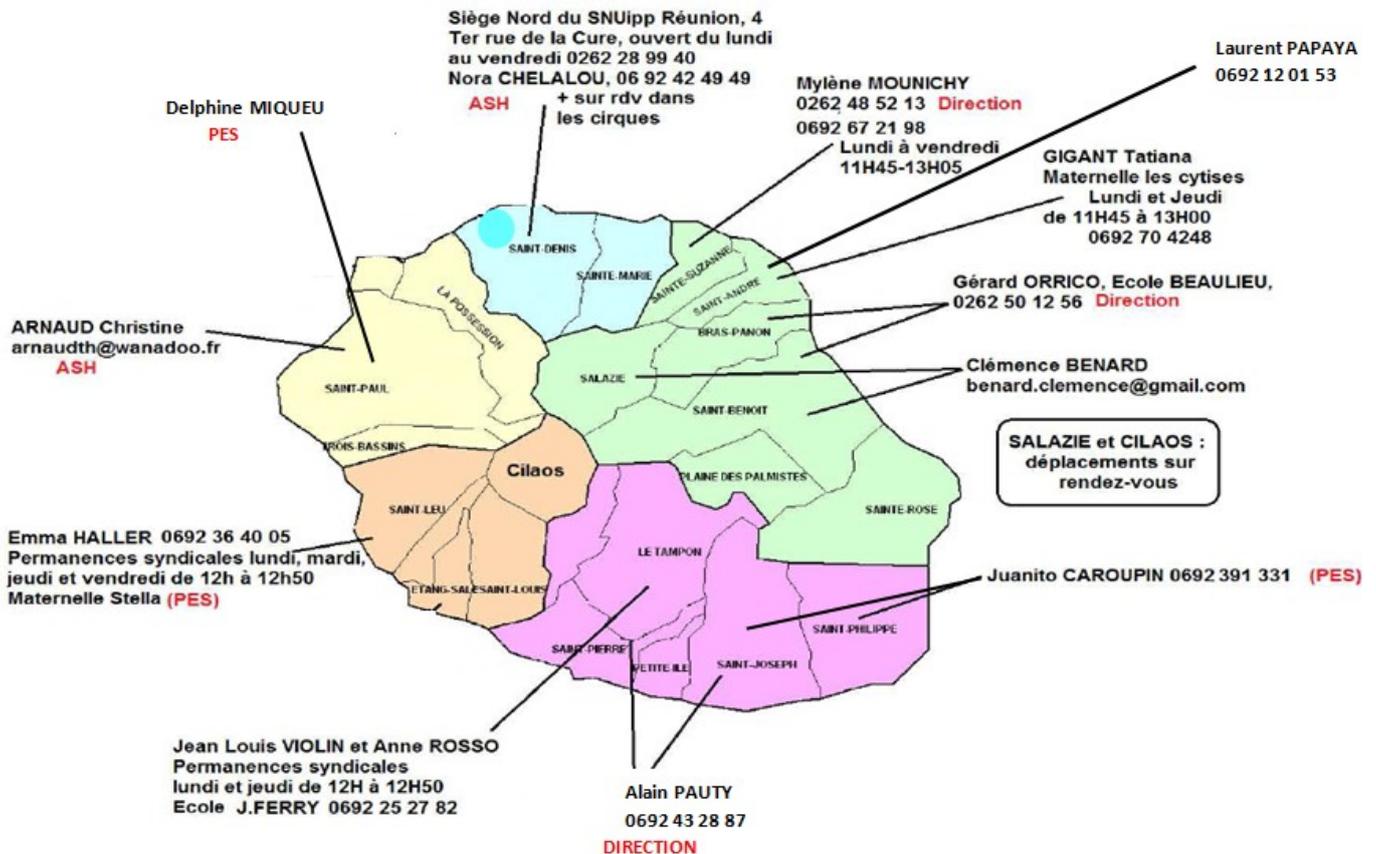
## Des inquiétudes ? Des questions ?

Le snuipp met à votre disposition un guide indispensable pour vous, Néo-Titulaires.

Ce guide répondra à vos questions, à vos inquiétudes. Vous y trouverez toutes les informations, qui vous permettront de maîtriser au mieux votre nouveau statut et d'appréhender la suite de votre carrière.

# SNU 974 : des représentants disponibles

## Délégués de secteurs SNUipp Réunion



## CAPD : déclaration liminaire 9 février 2015

### Déclaration liminaire

#### Appel à la vigilance et à la riposte.

Une nouvelle fois, la cour des comptes est instrumentalisée pour préparer l'opinion publique à une offensive contre le salaire des agents de l'état.

Le SNUipp-Réunion rappelle que, contrairement aux idées reçues, le salaire des enseignants réunionnais reste en moyenne inférieur au salaire moyen du privé pour un poste qualifié à bac +5, malgré la majoration Réunion. Le coût de la vie réunionnais a été évalué à près de 60% de plus que la moyenne nationale.

D'après les rapports de l'OCDE, les enseignants français sont moins bien rémunérés, que dans les autres pays européens. Un professeur des écoles gagnent 17% moins que la moyenne des pays de l'OCDE, 14% de moins que les finlandais, 54% de moins que les allemands. Toujours selon l'OCDE, à diplôme équivalent les enseignants gagnent 72% de moins que s'ils travaillaient ailleurs que dans l'éducation nationale.

L'OCDE note : « Les systèmes performants sont aussi ceux qui

offrent un salaire élevé aux enseignants, surtout dans les pays développés ».

Malgré la dite « surrémunération », les enseignants réunionnais restent sous-payés. Les collègues métropolitains le sont d'autant.

A noter que, la majoration des salaires des fonctionnaires, soutient le P.I.B réunionnais. Le P.I.B de la Réunion ne représente que 62% de celui de la France entière (donnée INSEE). Le véritable problème se situe dans la rémunération insuffisante des autres travailleurs à la Réunion et des enseignants en métropole. Le problème étant aussi le choix politique d'une économie captive des monopoles.

Dans l'immédiat le SNUIPP-Réunion appelle les collègues à la vigilance et à se préparer à riposter aux futures attaques gouvernementales.

**Nora Chelalou**



## FORMATIONS SYNDICALES

- Mardi 7 avril fac de St-Denis
- Jeudi 9 avril fac du tampon

## RIS

- Lundi 20 avril Port (16H-19H)
- Mardi 21 avril Ste-suzanne (16H-19H)
- Mercredi 22 avril Jules Ferry tampon (13H-16H)
- Jeudi 23 avril St-denis(16H-19H)
- Vendredi 24 avril St-denis (16H-19H)

# Surrémunération

## Appel à la vigilance et à la riposte.

Une nouvelle fois, la cour des comptes est instrumentalisée pour préparer l'opinion publique à une offensive contre le salaire des agents de l'état.

Le SNUipp-Réunion rappelle que, contrairement aux idées reçues, le salaire des enseignants réunionnais reste en moyenne inférieur au salaire moyen du privé pour un poste qualifié à bac +5, malgré la majoration Réunion. Le coût de la vie réunionnais a été évalué à près de 60% de plus que la moyenne nationale.

D'après les rapports de l'OCDE, les enseignants français sont moins bien rémunérés, que dans les autres pays européens. Un professeur des écoles gagnent 17% moins que la moyenne des pays de l'OCDE, 14% de moins que les finlandais, 54% de moins que les allemands. Toujours selon l'OCDE, à diplôme équivalent les enseignants gagnent 72% de moins que s'ils travaillaient ailleurs que dans l'éducation nationale.

L'OCDE note : « Les systèmes performants sont aussi ceux qui offrent un salaire élevé aux enseignants, surtout dans les pays développés ».

Malgré la dite « surrémunération », les enseignants réunionnais restent sous-payés. Les collègues métropolitains le sont d'autant.

A noter que, la majoration des salaires des fonctionnaires, soutient le P.I.B réunionnais. Le P.I.B de la Réunion ne représente que 62% de celui de la France entière (donnée INSEE). Le véritable problème se situe dans la rémunération insuffisante des autres travailleurs à la Réunion et des enseignants en métropole. Le problème étant aussi le choix politique d'une économie captive des monopoles.

Dans l'immédiat le SNUIPP-Réunion appelle les collègues à la vigilance et à se préparer à riposter aux futures attaques gouvernementales.

**Le bureau du Snuipp**



**Bientôt le mouvement le SNUipp-FSU**

**Met à votre disposition le e-mouvement RDV sur le site du SNUipp 974.**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs ,  
professeurs des écoles et PEGC (SNUipp-FSU)

4 ter rue de la Cure - BP 279 - 97494 Ste Clotilde Cedex

Nous contacter : courriel à [snuipp.974@wanadoo.fr](mailto:snuipp.974@wanadoo.fr) - Tél : 02 62 28 99 40

Mobile : 06 92 42 49 49 (Nord) - 06 92 42 48 48 (Sud et Est) - fax : 02 62 29 09 61 - Site: <http://974.snuipp.fr>

Imprimé par Imprimerie Ramin

Directeur de la publication : Yvon Virapin

Numéro:1€00-Abonnement: 8€